



DÉLIBÉRATION

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG13 - ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le **23 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **16/09/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Gabriel SCHANG à Jean-Noël BISACCIA, Pierre TAGLIAFERRO à Patrick VAN MOERKERCKE, Audrey CICCARIELLO à Gilles COLLOMB, Barbara GANGI à Patrick PIN, Gilbert CIAMPI à Évelyne COQUERAN.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-040

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L452-47, L812-3 et L812-4 ;

Vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, modifiant le Code du travail et le Code de la Santé Publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail ;

Vu la délibération n°2125 du Conseil d'Administration du centre de gestion des Bouches-du-Rhône en date du 30 JUIN 2025 qui a modifié le tableau récapitulatif des prestations fournies par le CDG13 aux collectivités ;

Vu le projet de convention ci-annexé relatif à la prévention des dommages sur la santé en lien avec les conditions de travail, la protection des agents vis-à-vis des risques professionnels, la prévention du bien-être physique, mental et social des agents et la prise en compte des inaptitudes des agents à travers le maintien dans l'emploi et le reclassement pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 23/09/2025.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**